



Recherche de projets de chaudières bois-énergie

Dans le cadre de la création d'une S.C.I.C. bois-énergie citoyen

Le développement du bois-énergie est une priorité pour le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Ce mode de chauffage permet d'utiliser une ressource énergétique locale et renouvelable, il permet également de trouver une valorisation économique des haies et donc de les préserver durablement.

Aujourd'hui, une vingtaine de chaudières à plaquettes bois de petites et moyennes puissances sont installées sur le territoire. Plusieurs projets sont également en cours, notamment au sein de communes rurales dans le cadre de petits réseaux de chaleur reliant différents bâtiments publics.

Si l'installation de ces chaudières montre un intérêt très significatif dans la diminution des coûts de fonctionnement, l'investissement de départ élevé est souvent considéré comme le frein le plus important malgré les aides existantes.

Désormais, grâce au projet de S.C.I.C.* « bois-énergie citoyen » porté par l'association EnergETHIC, ce frein peut être levé, la S.C.I.C. prenant en charge l'investissement.

Pour créer cette S.C.I.C, dans laquelle le syndicat mixte du Parc souhaite être acteur, EnergETHIC recherche des collectivités intéressées par l'installation de chaudière bois, de préférence plusieurs projets situés dans le même secteur géographique.

Aujourd'hui, 3 communes du Parc se sont déjà engagées dans la dynamique. De ce fait, elles ont pu faire réaliser gratuitement, par EnergETHIC, une étude de faisibilité permettant de comparer leur situation de référence et la solution bois-énergie, de connaître les économies annuelles pouvant-être réalisées et la viabilité du projet. Suite à cette étude deux cas sont possibles :

- Soit la solution bois énergie n'est pas intéressante et la commune se retire de la démarche,

- Soit la solution s'avère intéressante. La commune confirme, si elle le souhaite, son engagement dans la S.C.I.C avec la **signature d'un acte d'engagement**. Avec la signature de cet acte, la commune adhère à la S.C.I.C. Elle **investit alors une somme de 1 500 à 2 000 euros** et passe **un contrat de vente de chaleur pour une durée de 10 à 12 ans** avec la S.C.I.C. « bois-énergie citoyen ». En contrepartie, la S.C.I.C. finance en totalité l'achat et l'installation de la chaudière bois, s'engage à alimenter cette chaudière en plaquettes bois et à effectuer les opérations de maintenance et de décairage. Le principe est de remplacer la facture énergétique de la commune par une facture avec 100% d'énergie renouvelable et de participer au développement de la filière bois-énergie sur le territoire.

Pour permettre la viabilité du modèle économique de la S.C.I.C., nous sommes actuellement à la recherche de 9 projets minimum. Si la démarche vous intéresse et si vous souhaitez étudier la faisabilité d'un projet bois énergie sur votre commune, n'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible.

Pour plus d'informations ou pour une mise en relation avec l'association EnergETHIC,

Contactez l'animateur de la filière bois-énergie : Kenny BUTEZ

Fixe : 03 21 87 86 30 – Mail : kbutez@parc-opale.fr

Vous trouverez ci-joint une note descriptif sur le projet de SCIC. (*S.C.I.C = Société Coopérative d'Intérêt Collectif).